



Rentrée Août 2019

# Inscriptions scolaires 2019-2020

À partir du 04 février 2019

## ► QUI INSCRIRE ?

- Pour une rentrée en maternelle : Les enfants nés en 2016 (Petite Section) et en 2017 (Toute Petite Section - sous réserve de place disponible)
- Les enfants des familles nouvellement installées sur le territoire de la commune.

## ► OÙ S'INSCRIRE ?

Vous avez le choix du lieu d'inscription :

### ► Direction du Projet Educatif Global (DPEG)

Service des Inscriptions Scolaires  
Développement de la Scolarité

8, Rue Vallon Hoarau  
97490 Sainte-Clotilde

(lundi au jeudi de 08h00 à 13h00 vendredi de 08h00 à 11h00)

► **Mairies annexes** selon le lieu de votre résidence  
(voir planning au verso) du lundi au jeudi de 08h00 à 14h00

## ► En ligne :

Téléchargez le dossier d'inscription sur [www.saintdenis.re](http://www.saintdenis.re)

### ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour les enfants entrant au CP, n'oubliez pas de les inscrire aux activités périscolaires (anglais, yoga, sports, théâtre, échecs, patrimoine réunionnais etc..).

Plus d'infos auprès de la secrétaire scolaire de l'école de votre enfant  
ou [www.saintdenis.re](http://www.saintdenis.re)

INFOS DIRECTION DU PROJET EDUCATIF GLOBAL : 0262 30 86 48



[www.saintdenis.re](http://www.saintdenis.re)

L'humain, POUR NOUS C'EST CAPITAL !



## HORAIRES DES INSCRIPTIONS À LA D.P.E.G

Du lundi au jeudi de 08h00 à 13h00 et le vendredi de 08h00 à 11h00

### ► Le planning des inscriptions dans les mairies annexes

#### ► Semaine du 04 au 07 février 2019 de 08h00 à 14h00

Bretagne / Domenjod : Mairie annexe de La Bretagne  
Chaudron / Primat : Mail du Chaudron

#### ► Semaine du 11 au 14 février 2019 de 08h00 à 14h00

Bois de Nèffes / Moufia : Mairie annexe Bois-de-Nèffes  
Moufia : Mairie annexe du Moufia  
Sainte-Clotilde : Mairie annexe de Sainte-Clotilde

#### ► Semaine du 18 février au 21 février 2019 de 08h00 à 14h00

Montagne 8<sup>ème</sup> & 15<sup>ème</sup> / Plaines des Affouches : Espace Socio Culturel de la Montagne(ESE)

Centre Ville / Bas de la Rivière : Salle polyvalente Hôtel de Ville

#### ► Semaine du 25 février au 28 février 2019 de 08h00 à 14h00

Vauban / Bouvet / Camélias / Montgaillard : Mairie annexe de Montgaillard

Saint-François : Mairie annexe de Saint-François

Brûlé : Mairie annexe du Brûlé - **Réception du public uniquement de 8h00 à 12h00**

Bellepierre / Source : Mairie annexe de Bellepierre

### ► QUELS DOCUMENTS PRÉSENTER ? (COPIES + ORIGINAUX)

#### ► POUR LA SCOLARITÉ

- Le livret de famille, à défaut la copie d'acte de naissance avec filiation (ou tutelle)
- Pièce d'identité des responsables légaux
- Justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité ou téléphone (hors portable) datant de moins de 3 mois
- Certificat de radiation (ou un certificat de scolarité pour une pré-inscription) de l'école précédemment fréquentée (obligatoire pour les enfants ayant déjà été scolarisés)

En cas d'hébergement : (attestation à demander au service Développement de la Scolarité)

- L'attestation d'hébergement sur l'honneur dûment remplie et signée + le justificatif de domicile de moins de 3 mois et la pièce d'identité de l'hébergeant
- Document administratif au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant

En cas de divorce ou de séparation :

- Photocopie du dernier jugement de divorce ou de l'ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant
- En cas de garde alternée : l'attestation sur l'honneur signée des deux parents accordant tout pouvoir de scolarisation de l'enfant précisant l'adresse retenue pour l'inscription

En cas de prise en charge de l'enfant par un tiers (autorisation et délégation parentale) :

- Jugement ou Ordonnance provisoire du juge des Affaires Familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant
- Pièce d'identité de la personne qui prend en charge l'enfant + le justificatif de domicile

#### ► POUR LA CANTINE

- Le dernier avis d'imposition ou non-imposition complet des parents ou tout autre document justifiant de leurs revenus (bulletin de salaires, Assedic, pension...)
- L'attestation de paiement de la CAF, MSA ou autre régime de moins de 3 mois
- L'attestation de prise en charge (Maison Départementale, DPEF, IME...)
- Si facturation partagée : joindre un courrier signé des deux responsables légaux

En cas de paiement de la facturation par prélèvement automatique :

- Le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA : à compléter et signer (page 9 du dossier d'inscription)
- Un RIB au format IBAN BIC

INFOS DIRECTION DU PROJET EDUCATIF GLOBAL : 0262 30 86 48



www.saintdenis.re

L'humain, POUR NOUS C'EST CAPITAL !